



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIB_2024_38_1

Classification 9.4

L'an **DEUX MIL VINGT QUATRE**, le **SIX DÉCEMBRE**,

Le Conseil Municipal de la commune de Saint Antoine sur l'Isle dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Paquerette PEYRIDIEUX, Maire

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 novembre 2024

PRÉSENTS : Paquerette PEYRIDIEUX, Maire - Marie-Noëlle LAUBA, 1ère Adjointe – Wilfried RIBÉRAUD, 2° Adjoint - Sébastien MARCHEIX, 3° Adjoint - Nicole DUFOSSÉ - Annick SAMSON - Jean-Jacques FUNK – Véronique BAUDRY – Yannick MALÈVRE - Edith NAUZE, Conseillers Municipaux

EXCUSÉE : Jackie BRUNEL, Conseillère Municipale (pouvoir donné à W. RIBÉRAUD)

ABSENTS : Patrick DEBOT FUSEAU, Conseiller Municipal
Didier GADEAUD, Conseiller Municipal
Sébastien CLAVET, Conseiller Municipal

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Edith NAUZE

OBJET : Motion présentée par l'association des Maires de la Gironde et l'Association des Maires Ruraux de la Gironde dans le cadre du projet de loi de finances 2025 du Gouvernement

Madame le Maire donne lecture de la motion présentée par l'Association des Maires de la Gironde et l'association des Maires Ruraux de la Gironde établie dans le cadre du projet de loi de finances 2025 du Gouvernement :

« Les Maires et les Présidents d'intercommunalité de la Gironde refusent d'être les variables d'ajustement du Gouvernement.

Le Gouvernement a récemment annoncé des mesures visant à imposer aux collectivités locales un effort financier d'au moins 5 milliards d'euros, dont 3 milliards seront directement ponctionnés sur nos recettes réelles de fonctionnement. Ces mesures incluent une baisse du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) et un gel de la dynamique de TVA, réduisant ainsi nos capacités d'investissement. Par ailleurs, le projet de loi de financement de la sécurité sociale prévoit une hausse de 4 points des cotisations patronales des employeurs territoriaux pour combler le déficit de la CNRACL, soit une charge de 1,3 milliard d'euros par an dès 2025 pour aboutir à 5 milliards en 2027.

L'impact cumulé de ces ponctions sera accentué par l'inflation et les coûts liés à la transition écologique et menace l'investissement local, les services publics et la transition écologique.

De plus, les charges réglementaires, comme l'amortissement de la voirie et la régulation thermique des bâtiments alourdissent également le fardeau financier des collectivités alors qu'elles jouent un rôle crucial dans le développement économique, social et environnemental.

Toutes ces mesures, dont l'efficacité sur la réduction du déficit de l'Etat n'a aucunement été démontré mettent en péril la capacité des élus à répondre aux attentes légitimes de nos concitoyens.

C'est pourquoi l'Association des maires et de présidents d'intercommunalité de la Gironde (AMG) et l'Association des maires ruraux de Gironde (AMR 33), qui représentent l'ensemble des collectivités du bloc local de notre département :

- S'opposent à ces mesures financières, qui témoignent d'un mépris pour les collectivités locales et les intercommunalités, en première ligne pour assurer les services publics du quotidien ;

- Refusent les ponctions supplémentaires sur les recettes de nos collectivités ;

- Dénoncent les contradictions flagrantes entre les discours du Gouvernement prônant le dialogue et la concertation et les actes qui se traduisent par des décisions unilatérales aux conséquences néfastes pour l'ensemble du tissu territorial français

- Alertent sur les impacts dévastateurs pour les départements, qui seront asphyxiés, aggravant ainsi les difficultés des communes et mettant en péril les politiques publiques essentielles ;

- Exigent une révision immédiate de ces décisions, respectueuse des réalités locales ;

- Appellent à la mobilisation de tous les élus pour rappeler que les collectivités sont des partenaires essentiels de l'État et non des cibles de coupes budgétaires ;

- Réaffirment que les collectivités locales sont les garantes d'un service public de proximité, efficace et adapté aux besoins de la population.

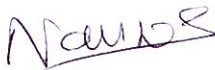
Pour ces raisons, l'AMG et l'AMR 33 expriment leur opposition ferme à ces mesures et demandent l'ouverture d'un dialogue constructif »

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal s'associe à cette motion présentée par l'Association des Maires de Gironde et l'Association des Maires Ruraux de la Gironde.

Pour copie conforme,
Saint Antoine sur l'Isle, le 10 décembre 2024

La Secrétaire de Séance,

Edith NAUZE



Le Maire,

Paquerette PEYRIDIEUX

